

Conseil municipal du 6 mars 2018

Convocation le 26 Février 2018

Présents : MM Claude BOURNE, Jocelyn FIAT, Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Bernadette MONNET, Christine PAPON, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ.

Absents : MM Thierry DUMOULIN, Christian LETOVANEC, Mmes Corinne LAGUT,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 6 Février 2018

Urbanisme:

Demande de retrait d'un PC pour maison individuelle par le pétitionnaire, Haut des Fayolles

PC déposé pour une maison individuelle, Haut des Fayolles

2 PC modificatifs déposés pour des maisons individuelles

Une DP accordée pour un abri Route de Desviages

Une DP accordée pour une division de parcelle RD 52

Une DP accordée pour un abri agricole cote miche Est

Une DP déposée pour une modification de façade et extension Quartier Galaure

Le 03 avril, lors du prochain conseil municipal, les porteurs d'une unité de méthanisation privé sur Geysans, nous présenterons leur projet.

PLU :

Finalisation diagnostic du territoire. Présentation de ce rapport aux Personnes publiques Associées (PPA) le 13 mars à 14h00.

Bâtiments communaux

- Salle polyvalente :

- Travaux d'accessibilité, mise en peinture hall et bureau terminés
- Borne wifi « Cigale » installée et opérationnelle

- Mairie : mise en peinture bureau maire, salle du conseil et secrétariat en cours

- Monsieur Le Maire de Geysans souhaiterait qu'une réflexion préalable soit menée sur la construction d'une salle de restauration scolaire et l'amélioration des locaux annexes de la salle polyvalente.

Il propose de se faire accompagner dans cette réflexion par l'association de Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme (CAUE) qu'il a pu rencontrer le 15 Février.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au CAUE pour cette prestation qui s'élèverait à 8 jours de travail dont 4 pris en charge dans le montant de l'adhésion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions)

Décide d'adhérer au CAUE de la Drôme pour un montant de 1902 € annuel et d'accepter l'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE de la Drôme pour un montant de 1542 €.

Autorise Mr Le Maire à signer le bulletin d'adhésion et la convention d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage avec le CAUE de la Drôme si joint pour modèle

Dit que les crédits correspondants seront prévus à l'article 202 du budget communal 2018

- Monsieur Le Maire explique que le SDED vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce soutien, la commune adhère jusqu'au 31 décembre 2020 au service de Conseil en Energie du SDED. Cette adhésion fait l'objet de la délibération du Conseil Municipal n° 40.2017 du 07/11/2017.

Monsieur le Maire expose que la salle polyvalente de Geysans construite à la fin des années 80 nécessite une rénovation. Ce bâtiment accueille tout au long de l'année les associations et l'école pour leurs activités sportives, culturelles, périscolaires ainsi que la cantine.

Compte tenu du temps d'utilisation de cet ensemble polyvalent une amélioration énergétique permettrait une réduction importante des frais de fonctionnement.